



**DELIBERATION N° 21/202 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE DÉPLOIEMENT
DE LA COMMANDE CENTRALISÉE POUR VOIE UNIQUE SUR LE RÉSEAU
FERRÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA U PRUGRAMMA CUMPLIMINTARI DI MISSA IN OPARA
DI A CUMANDA CINTRALIZATA DA VIA UNICA NANTU À U RITALI FARRATU
DI CORSICA**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Charlotte TERRIGHI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY
M. Laurent MARCANGELI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Joseph SAVELLI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Paula MOSCA, Pierre POLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le projet global de la CCVU,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (55) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les programmes d'équipement de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) des gares de Calvi et L'Isula ainsi que le programme de création d'évitements à L'Algaiola et Lumiu.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement au titre du CPER 2015-2022 pour l'équipement des gares de Calvi et L'Isula :

Etat	50 % du montant HT	1,25 M€
CdC	50 % du montant HT	1,25 M€
TOTAL		2,50 M€

L'investissement sera engagé sur l'opération n° 43, AP n° 1151M043.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le plan de financement au titre du FEDER 2021-2023 pour l'aménagement de 4 points de croisement supplémentaires intégrés à la CCVU sur le réseau (L'Algaiola et Lumiu).

Europe	60 % du montant HT	1,26 M€
CdC	40 % du montant HT	0,84 M€
TOTAL		2,1 M€

L'investissement sera engagé sur l'opération n° 43, AP n° 1151CK043.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 19 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI U PRUGRAMMA CUMPLIMINTARI DI MISSA
IN OPARA DI A CUMANDA CINTRALIZATA DA VIA UNICA
NANTU À U RITALI FARRATU DI CORSICA**

**APPROBATION DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE
DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISÉE POUR
VOIE UNIQUE SUR LE RÉSEAU FERRÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse un programme d'aménagements complémentaires au programme de Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur le Réseau Ferré Corse.

I. Contexte général

Le réseau ferroviaire corse comporte 232 km de lignes dont 33 km situés en zone périurbaine (21 km pour BASTIA-CASAMOZZA et 12 km pour AIACCIU-MEZANA).

Le réseau ferroviaire est équipé sur 211 km d'une signalisation manuelle (cantonnement téléphonique ou radio, de gare à gare). Ce système nécessite donc que les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre. Seule la section de BASTIA à CASAMOZZA est équipée d'une CCVU qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font son succès.

Compte tenu des risques liés à une erreur humaine, le service de l'Etat en charge du réseau ferré corse (STRMTG) limite le nombre de circulations à 10 trains par jour sur ce type de sections sans équipement.

Dans ce contexte et afin de permettre le développement de l'offre dans de bonnes conditions de sécurité, la Collectivité a fait du déploiement de la CCVU une priorité avec son inscription au CPER 2015-2022.

Le montant disponible au titre du CPER 2015-2022 est de 22,5 M€. Ce montant intègre les coûts de la maîtrise d'œuvre de conception (1,5 M€) qui est achevée.

Celle-ci a fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée de Corse (délibération n° 18/204 AC du 28 juin 2018) et d'un arrêté de cofinancement.

Compte tenu du montant disponible dans le CPER, seule la phase 1 a pu faire l'objet d'une validation du financement ; l'objectif est donc désormais d'engager la phase 2 (équipement en CCVU des gares de CALVI et L'ISULA,) ainsi que la phase 3 (création d'un point de croisement à L'ALGAIOLA et LUMIU).

Toutes les opérations n'avaient pu être présentées en raison du manque de financement. Depuis, des discussions supplémentaires avec l'Etat et l'Europe ont fait émerger des possibilités de cofinancement supplémentaires :

- au titre du CPER actuel 2015-2022
- au titre du plan de relance européen FEDER 2021-2023

Ces opérations complémentaires permettront de terminer le déploiement de la CCVU et d'atteindre les objectifs cibles de dessertes ferroviaires sur la Balagne (1/2H sur CALVI-L'ISULA).

A noter que les points de croisement du RICANTU et de PURETTONE nécessaires pour une desserte au 1/4h dans le périurbain d'AIACCIU et BASTIA seront proposés au titre du PTIC en même temps que l'acquisition de nouvelles rames Train Tram.

II. Contenu du programme

Le tableau ci-dessous résume les différentes étapes du projet CCVU qui peut se décliner en trois phases résumées dans le tableau suivant :

	Phase 1 CPER 2015-2022 engagée	Nouvelle phase CPER 2015-2022	Nouvelle phase Plan de relance Europe 2021-2023
Modernisation BASTIA-CASAMOZZA et matériels	X		
Postes de commandement principal et secondaire et bouclage fibre optique	X		
Equipement gares de AIACCIU, MEZANA	X		
Création évitement de CALDANICCIA	X		
Equipements gares de BUCUGNA, UCCIANI, VIZZAVONA, VIVARIU, CORTI, U PONTE À A LECCIA, PONTE NOVU	X		
Création évitement de BASSANESE	X		
Equipement gares de CALVI, L'ISULA		X	
Création et équipement évitements L'ALGAIOLA et LUMIU			X

III. Périmètre d'aménagement

Phase 2 :

Sur le domaine des infrastructures

- Automatisation des gares de Calvi et L'ISULA

Nouvelle phase :

- Création de 2 points d'évitements à L'ALGAIOLA et LUMIU (objectif desserte périurbaine 1/2H périurbain CALVI)

IV. Détail financier des nouveaux aménagements proposés

Les deux phases pourraient se répartir de la façon suivante :

	CPER 2015-2022	Plan de relance Europe - FEDER
	HT	HT
Equipement gares de Calvi, L'ISULA	2,5 M€	
Création évitements L'ALGAIOLA et LUMIU		2,10 M€

A l'issue des études au stade Avant-Projet de l'opération, les travaux sont estimés à 2,5 M€ HT au titre du CPER et à 2,1 M€ au titre du plan de relance européen.

V. Calendrier prévisionnel de l'opération

DÉSIGNATION	DATE
Lancement de la consultation travaux	novembre 2021
Démarrage des travaux	1 ^{er} trimestre 2022
Fin travaux	2 ^{ème} semestre 2023

Il est à noter que les cahiers des charges des travaux ont tous été réalisés lors des études initiales pour ces deux phases complémentaires.

VI. Cofinancement

CPER 2015-2022

	Etat (50 %)	CdC (50 %)	Total
Equipement CCVU gares CALVI et L'ISULA	1,25 M€	1,25 M€	2,5 M€

FEDER 2021-2023

	Europe (60 %)	CdC (40 %)	Total
Créations évitements L'ALGAIOLA et LUMIU	1,26 M€	0,84 M€	2,10 M€

VII. Imputation financière

Les marchés seront imputés sur l'opération 43, programme 1411, chapitre 908/812.

La tranche ferme sera imputée sur les opérations n° 1151CK043 et n° 1151M043.

Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le programme d'équipement CCVU des gares de Calvi et L'Isula au titre du CPER 2015-2020 pour un montant de 2,5 M€ HT,
- **D'APPROUVER** le programme de création d'évitements à L'Algaiola et Lumiu

- au titre du FEDER 2021-2023 pour un montant de 2,1 M€ HT,
- **D'APPROUVER** les plans de cofinancement au titre du CPER et du FEDER
 - **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes,
 - **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Carte projet CCVU

